

La Présidente

Arrêté n° 2021-198 du 07 septembre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'arrêté n° 2021-77 du 2 juillet 2021 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE.
VU la délibération n° CP 2021-233 du 22 juillet 2021 relative aux 100 quartiers innovants et écologiques : 2^{ème} rapport pour 2021 – contrat d'aménagement régional et contrat régional territorial – 3^{ème} affectation pour 2021 et avenants.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France pour la signature des conventions-cadre relatives aux 8 nouveaux « 100 quartiers innovants et écologiques », lauréats de la dixième session, votés lors de la Commission Permanente du 22 juillet 2021 :

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des nouveaux contrats d'aménagement régionaux (CAR), votés en Commission Permanente du 22 juillet 2021, des communes ou structures intercommunales situées dans les départements suivants :

- Seine-et-Marne (77) : Fontainebleau, Pontault-Combault, Presles-en-Brie et Rozay-en-Brie
- Yvelines (78) : Bonnelles
- Essonne (91) : Dourdan
- Seine-Saint-Denis (93) : Gagny
- Val d'Oise (95) : Arnouville-lès-Gonesse

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSÉ

Conseil régional